



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires

Melun, le 23 JUIN 2026

Service habitat et rénovation urbaine

Affaire suivie par Katia Wyrebski
Adjointe à la cheffe de l'unité politiques
territoriales de l'habitat
Tel : 01 60 56 71 92

Le Préfet de Seine-et-Marne

À

Mesdames et Messieurs les Maires
- cf liste in fine

Objet : Article 55 de la loi SRU – Objectif triennal 2026-2028

Pièces jointes : fiche communale et plaquette d'information CMS

En application de l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU), et conformément à l'article L.302-8 du Code de la construction et de l'habitation, les communes ne disposant pas du taux de logements sociaux légalement requis sont soumises à des objectifs de rattrapage de leur déficit par période triennale.

Au 1er janvier 2025, votre commune présente un déficit en logements locatifs sociaux au regard du seuil minimal fixé par la loi. À ce titre, elle est soumise à un objectif de production de logements locatifs sociaux, pour la neuvième période triennale 2026-2028.

Vous trouverez en pièce jointe :

- la fiche communale notifiant le nombre de logements manquants,
- les objectifs de production que votre commune devra atteindre, tant quantitatifs que qualitatifs (part de PLAI minimum et de PLS maximum),
- le cas échéant, le report de logements sociaux au titre de la période triennale précédente,
- une plaquette expliquant l'intérêt du Contrat de Mixité Sociale (CMS).

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour répondre à cet objectif et je vous rappelle que le service habitat et rénovation urbaine de la direction départementale des territoires se tient à votre disposition pour vous apporter toute l'assistance que vous estimerez nécessaire.

Pierre ORY

Copie à :

Messieurs les sous-préfets d'arrondissement Melun, Meaux, Torcy et Fontainebleau

Liste des destinataires :

*Madame le Maire de la commune de Avon
Monsieur le Maire de la commune de Bois-Le-Roi
Madame le Maire de la commune de Boissise-le-Roi
Monsieur le Maire de la commune de Bussy-Saint-Georges
Monsieur le Maire de la commune de Cesson
Monsieur le Maire de la commune de Chalifert
Monsieur le Maire de la commune de Chelles
Monsieur le Maire de la commune de Claye-Souilly
Madame le Maire de la commune de Conches-sur-Gondoire
Monsieur le Maire de la commune de Courtry
Madame le Maire de la commune de Crecy-la-Chapelle
Monsieur le Maire de la commune de Cregy-les-Meaux
Monsieur le Maire de la commune de Dammartin-en-Goele
Monsieur le Maire de la commune de Dampmart
Madame le Maire de la commune de Ferrières-en-Brie
Monsieur le Maire de la commune de La Ferté-sous-Jouarre
Monsieur le Maire de la commune de Fontainebleau
Monsieur le Maire de la commune de Lagny-sur-Marne
Monsieur le Maire de la commune de Lésigny
Monsieur le Maire de la commune de Montévrain
Monsieur le Maire de la commune de Mouroux
Monsieur le Maire de la commune de Nanteuil-Les-Meaux
Madame le Maire de la commune de Chauconnin-Neufmontiers
Madame le Maire de la commune de Othis
Madame le Maire de la commune de Ozoir-La-Ferrière
Monsieur le Maire de la commune de Pontault-Combault
Monsieur le Maire de la commune de Pringy
Monsieur le Maire de la commune de Quincy-Voisins
Madame le Maire de la commune de Rubelles
Monsieur le Maire de la commune de Servon
Madame le Maire de la commune de Thorigny-sur-Marne
Monsieur le Maire de la commune de Trilport
Madame le Maire de la commune de Vaux-Le-Pénil
Monsieur le Maire de la commune de Vert-Saint-Denis
Monsieur le Maire de la commune de Villenoy
Monsieur le Maire de la commune de Villeparisis*